
CHAIS DE STOCKAGE DOMAINE DE BOURSAC

Dossier de demande
d'autorisation environnementale
pour l'exploitation d'installations
de stockage d'alcools de bouche

à ARS (16)

Partie n°1 Résumé non Technique

| Destinataires | Société | Email | Téléphone |
|-------------------|----------------------------|--|----------------------|
| Nicolas GIRAUD | SARL DOMAINE DE BOURSAC | nicolasgir@hotmail.com | +33 (0)6 13 26 46 12 |

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. LE DEMANDEUR | 5 |
| 1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE | 5 |
| 1.2 DONNEES SUR LE SITE | 5 |
| 1.3 LOCALISATION DE L'INSTALLATION | 5 |
| 2. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE | 5 |
| 3. OBJET DU DOSSIER | 6 |
| 4. CADRE REGLEMENTAIRE | 6 |
| 5. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES | 6 |
| 5.1 DESCRIPTION DES ACTIVITES EXISTANTES | 6 |
| 5.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES | 6 |
| 5.3 DESCRIPTION DES MOYENS COMMUNS - UTILITES | 6 |
| 5.4 FLUX MATIERES | 7 |
| 5.5 CONSOMMATIONS | 7 |
| 6. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENT PROJETES | 8 |
| 7. CLASSEMENT PROJETE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES | 8 |
| 8. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES | 10 |
| 9. CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES | 10 |
| 10. ETUDE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT | 11 |
| 10.1 SYNTHESE DE LA SENSIBILITE DES MILIEUX | 11 |
| 10.2 SYNTHESE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES PREVUES | 12 |
| 10.3 MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL | 14 |
| 11. ETUDE DE DANGERS | 14 |
| 11.1 POTENTIELS DE DANGERS | 14 |
| 11.2 SELECTION DES PHENOMENES DANGEREUX | 14 |
| 11.3 RECOMMANDATIONS POUR LA REDUCTION DES RISQUES | 15 |
| 11.3.1 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'INCENDIE | 15 |
| 11.3.2 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'EXPLOSION | 15 |
| 11.3.3 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE | 15 |
| 11.3.4 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES DE POLLUTION | 16 |
| 11.3.5 MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAITRISE DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION | 16 |
| 11.3.6 MOYENS DE LUTTE EXTERNE | 16 |
| 11.4 SYNTHESE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ETABLISSEMENT | 16 |
| 11.5 SYNTHESE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ETABLISSEMENT ET DES ETABLISSEMENTS PROCHES | 17 |
| 11.6 ELEMENTS RELATIFS A LA MAITRISE DE L'URBANISATION | 17 |
| 11.7 TRACES DES PERIMETRES D'EFFETS DES PHENOMENES DANGEREUX | 18 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|------------------------------------|---|
| Figure 1 : Rayon d'affichage | 9 |
|------------------------------------|---|

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Stocks et Flux de matières actuels et projetés | 7 |
| Tableau 2 : Consommations actuelles et projetées | 7 |
| Tableau 3 : Synthèse des capacités de stockage projetées..... | 8 |
| Tableau 4 : Classement ICPE projeté du site de stockage du DOMAINE DE BOURSAC | 8 |
| Tableau 5 : Application de la règle de cumul au site de stockage du DOMAINE DE BOURSAC | 9 |
| Tableau 6 : Synthèse de la sensibilité des milieux..... | 11 |
| Tableau 7 : Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels..... | 13 |
| Tableau 8 : Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers..... | 14 |
| Tableau 9 : Phénomènes dangereux retenus..... | 14 |
| Tableau 10 : Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR | 17 |
| Tableau 11 : Synthèse des distances d'effets de surpression des phénomènes dangereux et classement MMR | 17 |

1. LE DEMANDEUR

1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

| | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| N° identification RCS | 387 995 392 |
| SIRET | 387 995 392 000 17 |
| Date d'immatriculation | 01/07/92 |
| Dénomination sociale | SARL DOMAINE DE BOURSAC |
| Forme juridique | Société à Responsabilité limitée |
| Capital social | 1 000 000€ |
| Adresse du siège | 45 rue de Cognac, 16130 ARS |
| Activités principales / Code APE | Culture de la vigne / 0121Z |
| Dirigeant | Nicolas GIRAUD gérant |
| Chiffre d'affaires en 2017 | 255 176€ |

1.2 DONNEES SUR LE SITE

| | |
|------------------------------|-------------------------------|
| Adresse du site | Les GROIS 16130 Ars |
| Dirigeants | Nicolas GIRAUD |
| Dernière déclaration du site | 19/05/2016 |
| Effectifs sur le site | 2 personnes |
| Horaires de fonctionnement | |
| - Administration | 8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00 |
| - Exploitation | 8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00 |
| Nombre de jours travaillés | 30 jours par an. |

1.3 LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le site de stockage, objet du présent dossier, est localisé rue de Cognac, à la sortie Nord de la commune d'ARS.

L'accès au site se fait par la rue de Cognac (D147) :

- soit par le Nord par les D232 et D147
- soit par le Sud par la traversée de la commune d'ARS.

2. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

L'organigramme actuel de la société se décompose comme suit :

- Nicolas Giraud : associé majoritaire. Relation négoce, administratif en charge de la gestion du stock (et de la distillation sur le site de la Distillerie).
- Françoise et Michel Giraud : associés minoritaires. Vignoble,
- 3 salariés à temps complet dont 1 aux travaux dans les chais.

3. OBJET DU DOSSIER

Ce dossier constitue la demande d'autorisation d'exploiter des nouveaux stockages d'alcools de bouche au-delà du seuil d'autorisation de 500 m³.

Il vise à permettre :

- la construction de deux nouveaux chais de stockage d'alcool de bouche sur le site comptant déjà deux chais.
- la modification de la Quantité Susceptible d'être Présente (QSP) d'alcools de bouche des 2 chais existants.

Le site de stockage du DOMAINE DE BOURSAC vise exclusivement l'activité de stockage d'alcool de bouche.

4. CADRE REGLEMENTAIRE

Les quantités d'alcools stockées et projetées relèvent aujourd'hui du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n°4755 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

En application du Livre V Titre 1 du Code de l'Environnement relatif aux ICPE, l'entreprise doit faire l'objet d'une autorisation, dénommée autorisation environnementale.

Les installations relevant du régime de l'autorisation qui ne sont pas soumises à évaluation environnementale systématique sont soumises à un examen au cas par cas par l'autorité environnementale. L'examen au cas par cas du projet de l'entreprise a donné lieu à une décision de dispense d'étude d'impact par l'Autorité Environnementale. Cette décision est jointe en annexe.

5. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES

5.1 DESCRIPTION DES ACTIVITES EXISTANTES

Le site est conçu pour le stockage d'alcools de bouche, ce qui implique des réceptions de produits et des expéditions de produits finis (alcools).

5.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le site comporte à ce jour :

- un chai (n°1) de 298.50 m² alloué au stockage d'alcools de bouche d'une QSP de 229 m³ ;
- un chai (n°2) de 298.50 m² alloué au stockage d'alcools de bouche d'une QSP de 269 m³ ;
- d'une aire de dépotage ;
- d'un bassin à incendie d'une capacité de 120 m³.

5.3 DESCRIPTION DES MOYENS COMMUNS - UTILITES

ELECTRICITE

Le site est raccordé au réseau électrique en basse tension en 18 kVA. La consommation sur le site se limite à l'éclairage et à l'utilisation des pompes.

EAU POTABLE

L'entreprise est alimentée en eau potable par le réseau public d'adduction d'eau.

EAUX DE PROCESS

L'entreprise n'utilise pas d'eau dans son process.

EAUX USEES

Le site ne comporte pas de sanitaires ni de réseau d'eaux usées.

EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales du chai n°1 sont collectées pour alimenter le bassin à incendie attenant au bâtiment. Le trop plein est infiltré directement sur la parcelle du site.

Les eaux pluviales du chai n°2 sont directement infiltrées sur la parcelle.

EAUX INCENDIE :

L'entreprise dispose d'une réserve d'eau de 120 m³ accessible aux engins de secours directement à l'entrée du site. Cette réserve est pourvue d'une prise pour le raccordement par les services de secours. Le bassin à incendie est alimenté par les eaux pluviales du Chai n°1.

EFFLUENTS INDUSTRIELS

Le site ne génère pas d'eaux industrielles.

CHAUFFAGE

Les chais ne sont pas chauffés. La température dans les chais fluctue entre 10°C et 25°C sur l'année.

TELECOMMUNICATION

Le personnel travaillant sur site dispose de téléphones portables. Les travailleurs isolés sont équipés de protections pour travailleurs isolés (PTI).

5.4 FLUX MATIERES

Le tableau suivant récapitule les stocks et flux actuels et projetés de l'entreprise.

| Matières sortantes | Quantité max en stock actuelle | Quantité max en stock projetée | Flux max Annuel actuel | Flux max Annuel projeté |
|--------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Alcools | 498 m ³ | 1400 m ³ | 130 m ³ | 300 m ³ |

Tableau 1 : Stocks et Flux de matières actuels et projetés

5.5 CONSOMMATIONS

Les tableaux suivants résument les consommations maximales existantes et projetées de l'entreprise.

| Provenance | Usage | Consommations d'eau | | | |
|--------------|--------|---------------------|------------------|----------------------|--------------------|
| | | Moyenne annuelle | | Maximale journalière | |
| | | Actuelle | Projetée | Actuelle | Projetée |
| Eau de ville | divers | 2 m ³ | 2 m ³ | 0,5 m ³ | 0,5 m ³ |

| Utilités | Consommation annuelle 2017 | Projection consommation 2019 |
|-------------|----------------------------|------------------------------|
| Electricité | 200 kWh | 400 kWh |

Tableau 2 : Consommations actuelles et projetées

6. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENT PROJETES

L'entreprise projette :

- la construction de deux nouveaux chais d'une surface de 299,25m² et d'une QSP de 350 m³ chacun ;
- de porter la QSP des chais n°1 et n°2 respectivement de 229 m³ et 269 m³ à 350 m³ chacun ;
- d'augmenter les ressources en eau en implantant une nouvelle réserve de 150 m³ minimum ;
- l'aménagement d'une clôture sur le périmètre ICPE du site.

7. CLASSEMENT PROJETE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES

Le tableau suivant synthétise les capacités de stockage sur site au terme des modifications projetées. Il tient compte :

- des augmentations de capacités (QSP) des chais n°1 et n°2,
- de la construction de deux nouveaux chais N°3 et N°4.

| Dénomination | Surface | CMS initiale | QSP 2018 |
|--------------|--------------------|---------------------------|--------------------------|
| Chai n°1 | 299 m ² | 229 m ³ (2013) | 350 m³ |
| Chai n°2 | 299 m ² | 269 m ³ (2013) | 350 m³ |
| Chai n°3 | 299 m ² | - | 350 m³ |
| Chai N°4 | 299 m ² | - | 350 m³ |

Tableau 3 : Synthèse des capacités de stockage projetées

Le tableau suivant présente le classement ICPE des activités de l'entreprise au terme des modifications projetées.

| N° Rubrique | Libellé de la rubrique (activité) | Caractéristiques et capacités des installations | Régime (1) |
|-------------|---|---|------------|
| 4755 -2.a | Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieur ou égale à 500m ³ | Chai n°1 : 350 m ³ Chai n°2 : 350 m ³ Chai n°3 : 350 m ³ Chai n°4 : 350 m ³ QSP : 1400 m³ | A |
| 4755 - 1 | Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5000 t. | QSP TOTALE SITE: 1400 m ³ x 0,947 = 1326 t | Non soumis |

(A) Autorisation (E) Enregistrement (DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration

Tableau 4 : Classement ICPE projeté du site de stockage du DOMAINE DE BOURSAC

Les activités de l'entreprise ne relèvent d'aucune activité listée dans les rubriques 3000 de cette nomenclature. Par conséquent, l'entreprise n'est pas concernée par la Directive IED.

L'inventaire qualitatif et quantitatif des produits présents sur le site au regard des règles de classement SEVESO est présenté dans le tableau suivant.

| Nom | Rubrique principale | Seuil haut associé | Poids de la somme | | | Seuil bas associé | Poids de la somme | | | |
|-------------------|---------------------|--------------------|-------------------|-----|---------|-------------------|-------------------|-----|--------|---|
| | | | (a) | (b) | (c) | | (a) | (b) | (c) | |
| Alcools de bouche | 1326 t | 4755 | 50000 t | 0 | 0,02652 | 0 | 5000 t | 0 | 0.2652 | 0 |
| Total par somme | - | - | - | 0 | 0,02652 | 0 | - | 0 | 0.2652 | 0 |

Tableau 5 : Application de la règle de cumul au site de stockage du DOMAINE DE BOURSAC

Le seuil SEVESO BAS n'est pas franchi directement par l'application de la règle de cumul.

Le site n'est pas classé comme SEVESO BAS.

Au regard du tableau précédent, le rayon d'affichage à retenir pour l'enquête publique est de 2 km et concerne les communes de :

- SALIGNAC-SUR-CHARENTE
- MERPINS,
- PÉRIGNAC,
- GIMEUX,
- ARS.

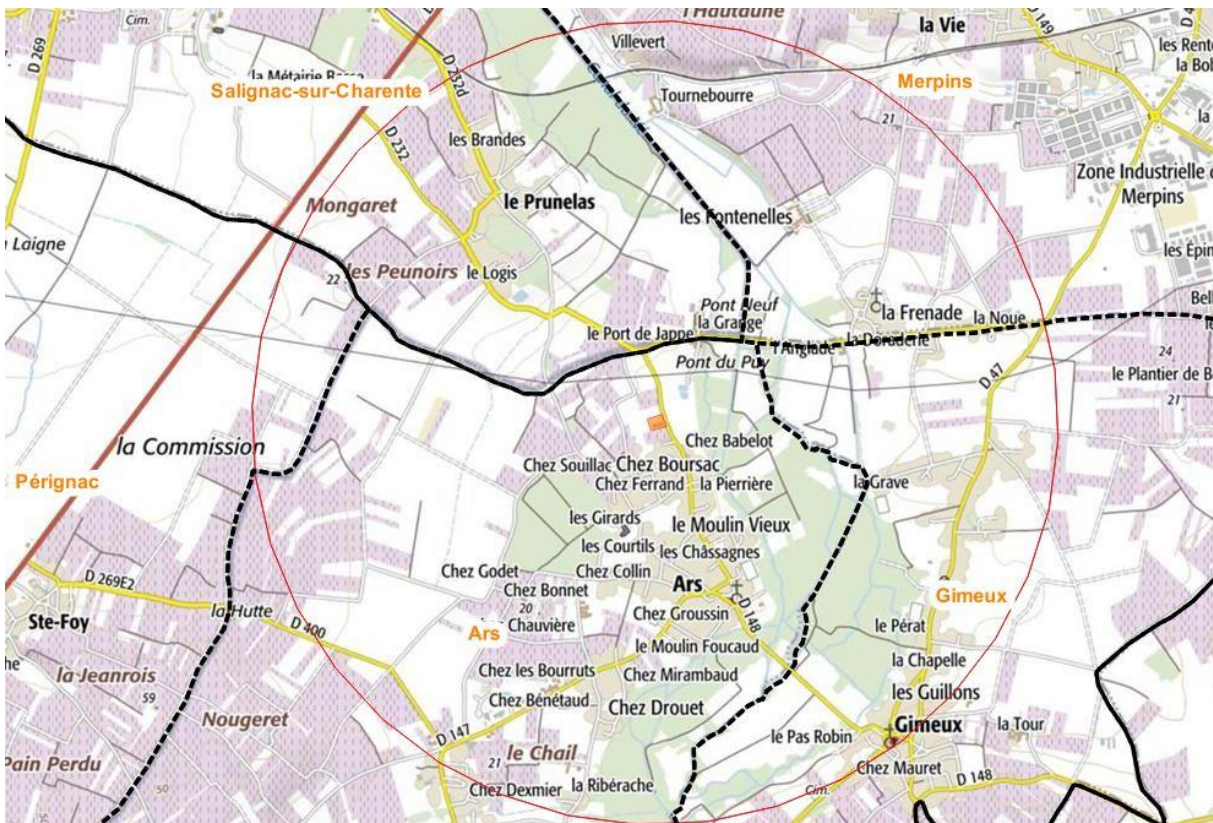


Figure 1 : Rayon d'affichage

Les plans suivants sont joints en annexes :

- le plan de situation au 1/25000,
- le plan au 1/25000 présentant le rayon d'affichage et les communes concernées,
- le plan d'ensemble au 1/2500.
- le plan de masse au 1/200,

8. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Le montant global du projet de chais de l'entreprise représente un coût approximatif de 823 000 k€ décomposé comme suit :

- part d'autofinancement : 0 k€
- part d'emprunt : 100 % auprès du LCL.

Concernant les capacités techniques, Monsieur GIRAUD exerce l'activité de stockage d'alcools depuis 2003. Il est diplômé d'une école d'ingénieur ESA Purpan et travaille au côté d'une équipe expérimentée, en partenariat étroit avec les clients de la distillerie.

Les postes à responsabilités sont confiés à :

- Nicolas GIRAUD pour la gestion du stock.
- Michel et Françoise GIRAUD pour la production au vignoble.

9. CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES

L'entreprise n'est pas concernée par l'obligation de constituer des garanties financières.

10. ETUDE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

10.1 SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MILIEUX

Le tableau suivant présente une synthèse de la sensibilité des milieux au regard de l'état initial réalisé et précise les impacts potentiels du projet susceptibles de les impacter.

| THEME | | Identification des enjeux | Sensibilité au regard du projet |
|---|-------------------------------|--|--|
| Localisation géographique et cadastrale | | à environ 800 m au nord du bourg et à 6 km au sud-ouest de la ville de COGNAC | Nulle |
| Documents de planification | SCOT | Aucun SCOT applicable | Nulle |
| | PLU | PLU arrêté en 2013 | Nulle (compatible) |
| | Servitudes d'utilité publique | Projet et extension hors zone | Nulle |
| Environnement humain et industriel | Population | Population moyenne de la commune Population faible dans la proximité du site | Faible |
| | Economie | Emploi sur le site | L'activité de stockage ne crée pas d'emploi. |
| | Voisinage immédiat | Quelques habitations sont identifiées au Sud du site. | Faible du fait de l'activité que génère des chais. |
| | ERP | Quelques ERP sur la commune distants du site | Nulle |
| | Environnement industriel | Quelques entreprises sur la commune. | Nulle |
| Infrastructures | Réseaux routiers | Un seul axe dessert le site D147 | Faible ; l'activité des chais génère peu de trafic. |
| Sites et Paysages | Paysage | Le projet est en zone agricole. L'intégration paysagère sera cohérente avec le caractère agricole de la zone. | Moyen. Des prescriptions sont inscrites dans le PLU. |
| | Biens matériels, patrimoine | Projet hors périmètre de protection de monument. Absence de co-visibilité | Nulle |
| Données physiques et climatiques | Facteurs climatiques | / | / |
| | Sols et eaux souterraines | Présence de nappes d'états quantitatifs bon et chimique bon Plateaux Calcaires marneux tendres et calcaires crayeux à silex (santonien) | Moyen au regard des faibles risques que représente l'activité de stockage et de l'emplacement choisi pour le projet. |
| | Eaux de surface | La rivière le Né à l'Est du site. Bons états chimiques. État écologique moyen. Site concerné par le SAGE CHARENTE. | Moyen par la proximité de la rivière le Né (230 mètres) en cas de déversement accidentel. |
| | Qualité de l'air | Pas de données pour le site | Faible |
| | Odeurs | La « part des anges » | Faible |
| Bruits et vibrations | Nuisances sonores | Présence de tiers | Nulle |
| | Vibrations | Présence de tiers à proximité | Nulle |
| Emissions lumineuses | | Faibles émissions lumineuses | Faible |
| Zones agricoles | | Consommation d'espaces agricoles pour le projet | Faible et compatible avec le PLU |
| Milieu naturel | Faune et flore | Zones protégées à minimum 120 mètres. | Forte en cas d'écoulement vers le Né. |
| | Habitats naturels | | |
| | Zones humides | Le site est proche d'une zone humide. | |
| | Continuités écologiques | Le site est dans une zone de corridors diffus. | Faible à Moyenne |

Tableau 6 : Synthèse de la sensibilité des milieux

10.2 SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES PRÉVUES

Les mesures prises par l'entreprise pour maîtriser et limiter ses impacts sur l'environnement sont les suivantes :

| Thématiques | Impacts potentiels | Mesures | Impact résultant |
|---|--|---|---|
| Phase chantier | Augmentation du trafic de poids lourds Nuisances de type bruit poussières... Production de déchets Risques de déversement accidentel, pollution | Respect de la réglementation pour les engins Gestion des déchets. Présence d'un kit anti-pollution pour une intervention en cas d'épandage accidentel. Horaires de travaux de jour et hors week-end et jours fériés. | Faible Les nuisances sonores seront limitées pour les tiers. Les incidences liées à la phase travaux seront négligeables. |
| Intégration dans le paysage | Pas de modification significative du paysage. | Les installations seront implantées dans la continuité des installations existantes déjà exploitées par l'entreprise. Modifications suite au développement de l'activité : Construction de deux chais à l'identique des deux déjà présents sur place. | Légèrement négatif mais acceptable L'impact visuel du projet se cumulera visuellement aux bâtiments existants de l'entreprise. Toutefois, les constructions et aménagements envisagés seront en concordance avec la destination de la zone et ne constitueront pas une modification significative du paysage actuel. |
| Eaux superficielles | Pas d'impact sur la consommation d'eau de ville. Pas de modification sur la production d'eaux sanitaires. Augmentation des surfaces de voiries et de toitures. Écoulements accidentels par rétention interne. | Pas de production d'eaux sanitaires. Pas de production d'eau de process. Infiltration des eaux pluviales dans une tranchée drainante. Pas de risque de pollution par les hydrocarbures compte tenu des faibles mouvements sur le site. Écoulements accidentels : les zones à risque d'écoulement seront toutes mises en rétention. Le projet est compatible avec les orientations du SDAGE ADOUR-GARONNE. | Faible à négligeable. |
| Eaux souterraines, sols et sous-sols | Actuellement pas de traitement des eaux pluviales. Augmentation du volumes des eaux de toitures. | Les eaux pluviales de toitures et voiries nouvelles seront infiltrées sur la parcelle. Gestion des écoulements accidentels se fait par rétention interne dans chaque chai. Gestion des débordements de rétention vers la noue. | Faible Les mesures ci-contre ont toutes pour objet la limitation des pollutions des eaux souterraines, sols et sous-sols en fonctionnements normal et accidentels. |
| Air | Envois de poussières | Les voies de circulation (hors voies allouées uniquement aux engins de secours) seront revêtues ce qui limitera les envois de poussières | Faible Aucune incidence significative n'est attendue. |
| Déchets | Pas d'augmentation de la production de déchets hormis en phase travaux | Collecte séparative et tri des déchets y compris durant la phase travaux. Gestion des déchets sur site conforme aux réglementations. | Faible Aucune incidence significative n'est attendue. |
| Nuisances sonores | Pas d'impact significatif | L'entreprise respectera les valeurs d'émissions réglementaires. Aucune mesure complémentaire n'est envisagée en l'absence d'incidence notable. | Faible Respect des niveaux sonores réglementaires en limite de propriété et au niveau des tiers les plus proches. |

| Thématiques | Impacts potentiels | Mesures | Impact résultant |
|-----------------------------|---|---|--|
| Energie Climat | Consommations énergétiques et émission de gaz à effets de serre. | Elles comprennent <ul style="list-style-type: none"> la mise à l'arrêt des engins en cas d'attente prolongée, la mise à l'arrêt des moteurs de camions lors des transferts d'alcools, si le pompage ne nécessite pas d'énergie du camion, la prévention et la réparation des installations techniques, la sensibilisation des opérateurs aux économies d'énergie L'impact de l'entreprise sur le climat sera limité par l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'activité de stockage nécessite que très peu d'énergie. | Faible La sensibilisation des personnels aux économies d'énergies, l'arrêt des véhicules en attente de chargement déchargement, le contrôle et l'entretien des installations contribuent à la limitation des consommations énergétiques sur le site. |
| Emissions lumineuses | Pas d'impact significatif | L'entreprise n'envisage de mesures complémentaires. Le projet n'induit pas d'augmentation des émissions lumineuses sur le site | Faible. |
| Transports | Pas d'augmentation du trafic | L'activité de stockage (en chais de vieillissement) sur un site n'induit pas d'augmentation du trafic. | Faible |
| Espaces agricoles | Consommation d'espaces agricoles | Le projet va entraîner la consommation d'espaces agricoles. Le PLU est compatible avec les activités existantes et projetées de l'entreprise. | Faible |
| Milieu naturel | Site hors zones protégés et dans une zone de la Trame Verte type « corridors diffus » | Aucune mesure de suppression de réduction ou de compensation n'est envisagée en l'absence d'impact. | Faible. |
| Risque sanitaire | Emissions de gaz d'échappement négligeables | Pas de mesures complémentaires | - |

Tableau 7 : Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels

A noter qu'il n'y a pas de projet connu dans la proximité du site susceptible d'avoir des impacts cumulés avec ceux de l'entreprise.

10.3 MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

L'entreprise suivra ses performances environnementales au travers de la surveillance de ses rejets notamment par :

- le suivi de la qualité des eaux pluviales rejetées par des analyses annuelles,
- a défaut de pouvoir y déroger, le suivi des niveaux de bruit émis par ses installations tous les 5 ans lors de campagnes de mesures en limite de propriété et au niveau des tiers les plus proches,
- le suivi de ses déchets par la tenue d'un registre.

11. ETUDE DE DANGERS

11.1 POTENTIELS DE DANGERS

Le tableau suivant résume les potentiels de dangers associés aux installations et précise ceux qui seront retenus à étudier dans l'analyse de risques.

| SYSTEME | POTENTIEL DE DANGER | QSP | ERC | PHENOMENE DANGEREUX |
|----------|--|--------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Chai n°1 | 2 cuves inox de 417hl 1 cuve inox de 153hl 500 fûts de 3hl à 4hl | 350 m ³ | Fuite ; nappe, ignition | Incendie, explosion, pollution |
| Chai n°2 | 825 fûts (après ajout des rack) | 350 m ³ | Fuite ; nappe, ignition | Incendie, pollution |
| Chai n°3 | 960 fûts dans le chai 3 avec 7 hauteurs et 816 avec 6 hauteurs | 350 m ³ | Fuite ; nappe, ignition | Incendie, pollution |
| Chai n°4 | 960 fûts dans le chai 3 avec 7 hauteurs et 816 avec 6 hauteurs | 350 m ³ | Fuite ; nappe, ignition | Incendie, pollution |

Tableau 8 : Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers

11.2 SELECTION DES PHENOMENES DANGEREUX

Le tableau suivant précise la liste des phénomènes dangereux retenus comme susceptibles, en l'absence de maîtrise, d'atteindre les enjeux extérieurs de l'établissement directement ou par effets dominos, c'est-à-dire de conduire à un accident majeur caractérisés par des effets létaux ou des effets irréversibles à l'extérieur du site.

| TYPE | N°PhD | PHENOMENE DANGEREUX |
|-----------|-------|--|
| Incendie | A | Incendie d'un chai de 300 m ² |
| Explosion | B | Explosion de bac atmosphérique |
| Explosion | C | Pressurisation de bac pris dans un incendie |
| Explosion | D | Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne |
| Explosion | E | Explosion de vapeurs dans un chai |

Tableau 9 : Phénomènes dangereux retenus

Le phénomène dangereux E d'explosion de vapeurs de type ATEX hors zones 0 est non susceptible d'engendrer de tels effets à l'extérieur du site et sera écarté.

A noter que la présence d'événements convenablement dimensionnés sur les cuves de stockage d'alcools rendra physiquement impossible le phénomène J de pressurisation de bac pris dans un incendie.

11.3 RECOMMANDATIONS POUR LA REDUCTION DES RISQUES

11.3.1 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'INCENDIE

L'entreprise met en œuvre les mesures techniques suivantes vis-à-vis du risque incendie :

- une accessibilité des stockages, et des réserves d'eau aux engins du SDIS ;
- des moyens en eau en adéquation avec le phénomène majeur d'incendie. Les besoins en eau ont été estimés à 270 m³, sur la base de l'incendie généralisé d'un chai ; ce besoin sera couvert par les 2 réserves incendie de 120 et 150 m³ à proximité ;
- une implantation des chais n°1, 2, 3, 4 à un éloignement des limites de propriétés conforme aux prescriptions du cahier des charges des nouveaux stockages d'alcools de bouche soumis à autorisation ;
- les caractéristiques des chais n°1, 2, 3, 4 ont été présentées dans la « partie n°3 – Description des installations existantes et projetées » aux chapitres 3.5 et 4.3 et dans l'étude de dangers au chapitre 4.2.2.1 ;
- la mise en place d'un réseau PIA conforme à la règle APSAD dans les chais n°3 et 4,
- des extincteurs de puissance 144B en nombre suffisant pour les nouveaux chais,
- un extincteur de 50 kg sur roue pour les chais n°1 et 2 existants,
- la protection foudre de toutes les structures à risques ;
- l'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- la conformité des matériels électriques (normes ATEX, décret n°88-1056,...) ;
- la mise en rétention interne des chais n°1, 2, 3, 4 couvrant plus de 50% la QSP de chaque chai.
- une détection incendie sur tous les bâtiments ;

11.3.2 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'EXPLOSION

Les mesures techniques prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'explosion sont les suivantes :

- mise à jour de l'étude ATEX et conformité du matériel électrique au zonage ATEX,
- conformité de la protection foudre ;
- l'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- une prise de terre au poste de dépotage d'alcools,
- l'inertage des cuves d'alcools lorsqu'elles sont non utilisées,

La délimitation des zones ATEX est réalisée conformément aux directives 94/9/CE et 1999/92/CE ainsi qu'à l'arrêté du 8 Juillet 2003. Le zonage ATEX est réalisé conformément aux zones suivantes :

- Zone de type 0 : mélange explosif présent en permanence
- Zone de type 1 : mélange explosif pouvant apparaître en fonctionnement normal,
- Zone de type 2 : mélange explosif pouvant apparaître dans des conditions anormales de fonctionnement et de courte durée.

Ces zones ATEX feront l'objet d'un affichage et de consignes spécifiques.

11.3.3 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE

Face au risque de pressurisation de cuve prise dans un incendie :

- les cuves inox du chai n°1 sont toutes dotées d'évents convenablement dimensionnés (trappes de trou d'homme déverrouillées),
- l'entreprise prévoit de doter toute nouvelle cuve d'alcools d'une surface d'évents adéquate pour rendre physiquement impossible ce phénomène.

11.3.4 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES DE POLLUTION

L'entreprise dispose ou disposera :

- d'un réseau de collecte des écoulements accidentels drainant tout écoulement sur la zone de dépotage d'alcools vers une rétention enterrée de 30 m³,
- d'un dimensionnement de rétention interne à chaque chai couvrant plus de 50% de la QSP,
- de matériel d'intervention d'urgence en cas d'écoulement de faible ampleur comprenant de l'absorbant, des moyens de pompage, ... pour faire face à tout déversement accidentel.

La zone de débordement des rétentions internes correspond à la noue en limite nord du site.

11.3.5 MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAITRISE DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION

Les mesures organisationnelles prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'incendie et d'explosion sont les suivantes :

- l'application d'une procédure de dépotage intégrant également le risque foudre et la formation APTH des chauffeurs transportant des alcools,
- l'application de procédures de manipulation des produits dans les locaux à risques,
- la mise en œuvre de permis de feu et de permis de travail,
- l'interdiction de travaux avec point chaud sur toute cuve non inertée à l'eau auparavant,
- des consignes de sécurité et de sensibilisation du personnel,
- l'affichage d'interdictions de type « interdiction de fumer », « interdiction de sources d'inflammation »,...
- la vérification périodique par des organismes agréés :
 - des installations électriques, y compris par thermographie,
 - des équipements de sécurité de type exutoires, extincteurs, ...,
 - la vérification des installations de protection contre la foudre,
- le maintien en permanence des ressources en eau à destination des secours et de leur accessibilité permanente,
- l'entretien de la noue d'infiltration des eaux pluviales qui servira aussi à la récupération des écoulements accidentels en cas de débordement des rétention internes de chai et de la rétention associée à l'aire de dépotage,
- la formation du personnel à la première intervention,
- ...

L'entreprise tiendra à jour un registre de suivi de la maintenance et des vérifications périodiques réalisées sur ces mesures de maîtrise des risques. Ce registre sera à disposition de l'inspection des installations classées.

11.3.6 MOYENS DE LUTTE EXTERNE

Le délai d'intervention sur le site est compris dans un intervalle de 10 à 20 minutes environ en fonction de l'origine des secours. Le centre en charge de l'intervention sera le SDIS16 de COGNAC (15 min).

11.4 SYNTHÈSE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ETABLISSEMENT

Les distances d'effets dominos sont données aux chapitres 8.3.3.2, 8.4.4 et 8.5.2 de la « partie 5 - Etude de dangers ». L'analyse des effets dominos permet de conclure que :

- il n'y a pas d'effets dominos à attendre en cas d'incendie des chais existants et projetés,
- en cas d'explosion de cuve dans un chai, la surpression est supposée s'évacuer par la toiture.

11.5 SYNTHÈSE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES

A notre connaissance, il n'y a pas d'établissement à proximité susceptible d'impacter le site du projet ou d'être impacté par celui-ci. En cas d'accident sur le site, l'arrêt de la circulation sur la route départementale au droit du site sera à prévoir.

11.6 ÉLÉMENTS RELATIFS À LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

Les tableaux suivants récapitulent les distances d'effets obtenus pour les phénomènes d'incendie, d'explosion et de pressurisation, ainsi que leurs probabilités, gravités et classement dans la grille MMR.

| Phénomène incendie | Type d'effets | Zone d'effets | SELS Flux 8 kW/m ² | SEL Flux 5 kW/m ² | SEI Flux 3 kW /m ² | Cinétique | Prob. Finale | Gravité Finale | Classe MMR |
|--|---------------|---------------|----------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|-------------------|--------------|------------------------------|------------|
| A – Incendie d'un chai de 300 m ² | Thermiques | Longueur | Na | Na | Na | Rapide | 4 | Pas d'effets à l'extérieur | Non Classé |
| | | Largeur | Na | Na | Na | | | | |
| D - Pressurisation de cuve | Thermiques | C1 | 13 | 13 | 16 | Lente et retardée | 5 | * Pas d'effets à l'extérieur | Non Classé |
| | | C2 | 13 | 13 | 16 | | | | |
| | | C3 | 9 | 9 | 10 | | | | |

Na : non atteint – Np : Non pertinent

Tableau 10 : Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR

* Le scénario de pressurisation peut être rendu physiquement impossible en dotant les cuves d'une surface d'évent suffisante. **Toutes les cuves du chai disposent de trappes de trou d'homme en haut de cuve qui sont déverrouillées en permanence.**

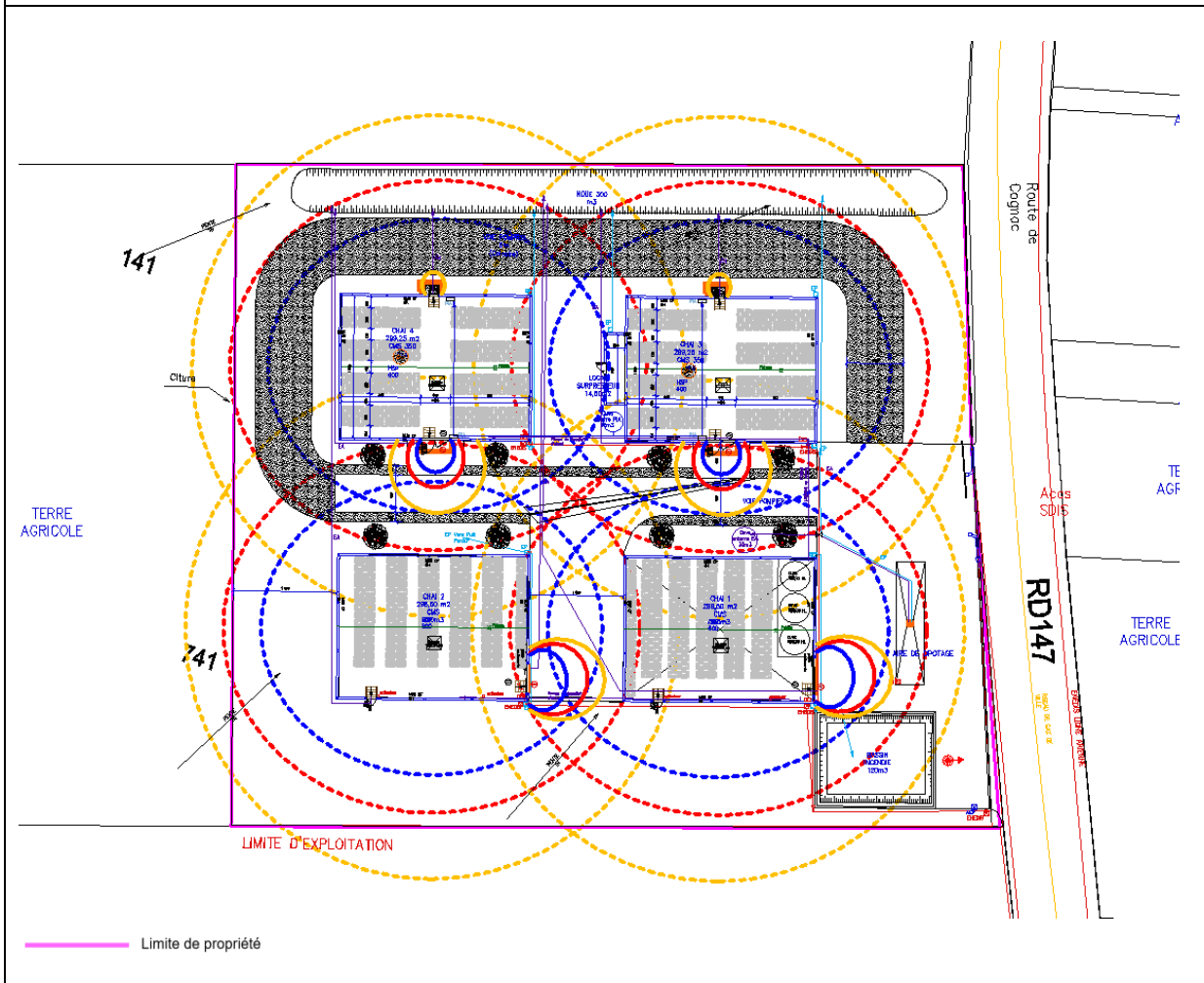
| PhD | n° | Type d'effets | Distances (m) aux seuils d'effets (augmentées à la demi-dizaine supérieure) | | | | Cinétique | Prob. Finale | Gravité Finale | Classe MMR | |
|-----------------------------------|------------------|---------------|---|---------|----------|----------|-----------|--------------|----------------------------|------------|------------|
| | | | 20 mbar | 50 mbar | 140 mbar | 200 mbar | | | | | |
| B– Explosion de bac atmosphérique | C1 | Surpression | 50 | 25 | 15 | 10 | Rapide | 4 | Pas d'effets à l'extérieur | Non Classé | |
| | C2 | | 50 | 25 | 15 | 10 | | | | | |
| | C3 | | 40 | 20 | 10 | 10 | | | | | |
| D – Explosion | Citerne routière | - | Surpression | 45 | 25 | 10 | 10 | Rapide | 4 | Importante | MMR Rang 1 |

Tableau 11 : Synthèse des distances d'effets de surpression des phénomènes dangereux et classement MMR

A noter que le poste de dépotage est existant. L'entreprise ne prévoit pas de mesure compensatoire complémentaire pour le phénomène d'explosion au poste de dépotage autres que celles citées précédemment au chapitre 9.3.3 de l'étude de dangers.

11.7 TRACES DES PERIMETRES D'EFFETS DES PHENOMENES DANGEREUX

COURBES D'EFFETS THERMIQUES A HAUTEUR D'HOMME Phénomène A d'incendie d'un chai de 300 m²



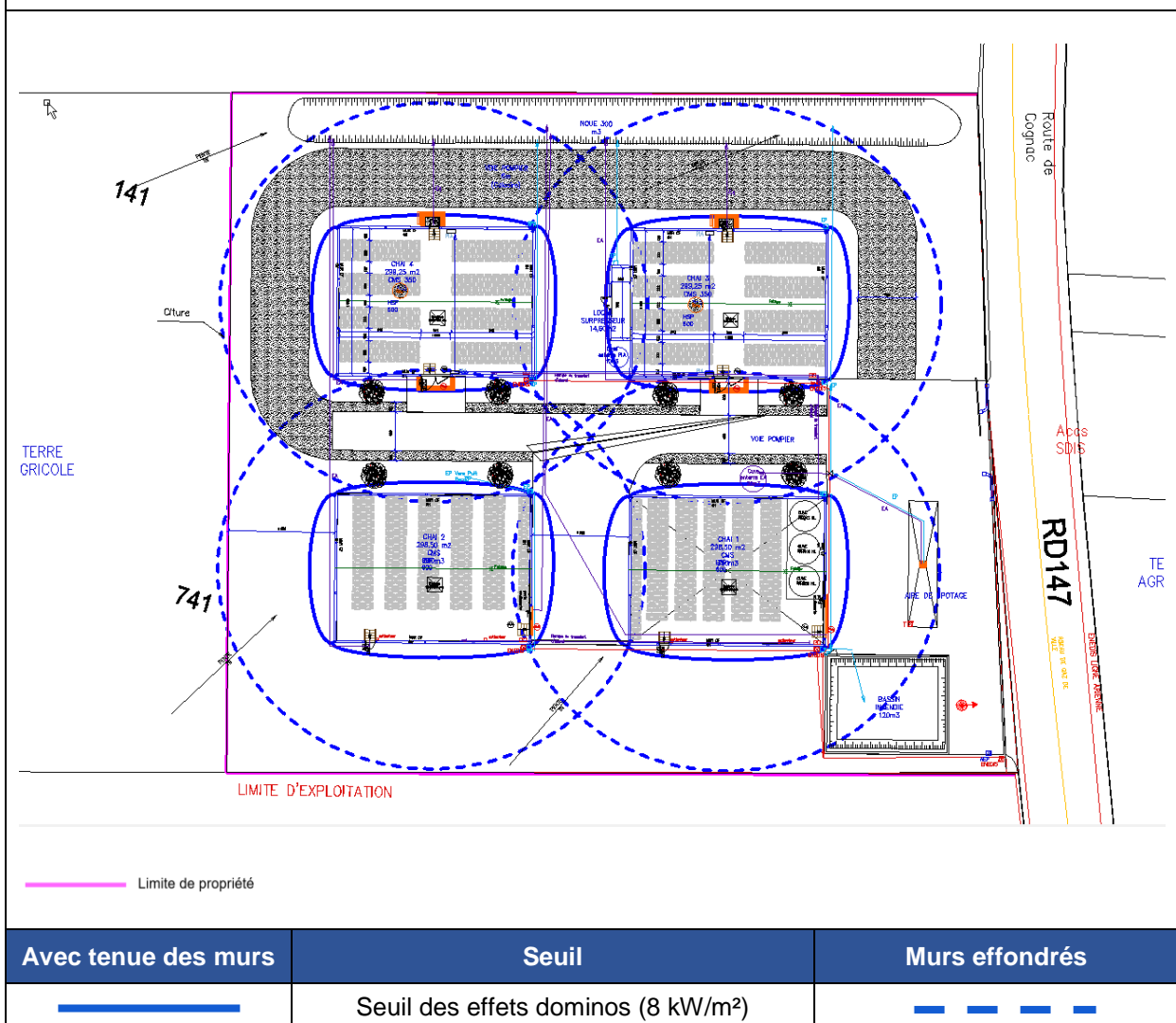
| Avec tenue des murs | Seuil | Murs effondrés |
|---------------------|--|----------------|
| | Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²) | |
| | Seuil des premiers effets létaux (5kW/m ²) | |
| | Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²) | |

Avec tenue des murs, il n'y a pas d'effets à hauteur d'homme à l'extérieur du chai.

Avec les murs effondrés, les périmètres d'effets létaux et irréversibles sortent du site.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES DOMINOS SUR LES STRUCTURES

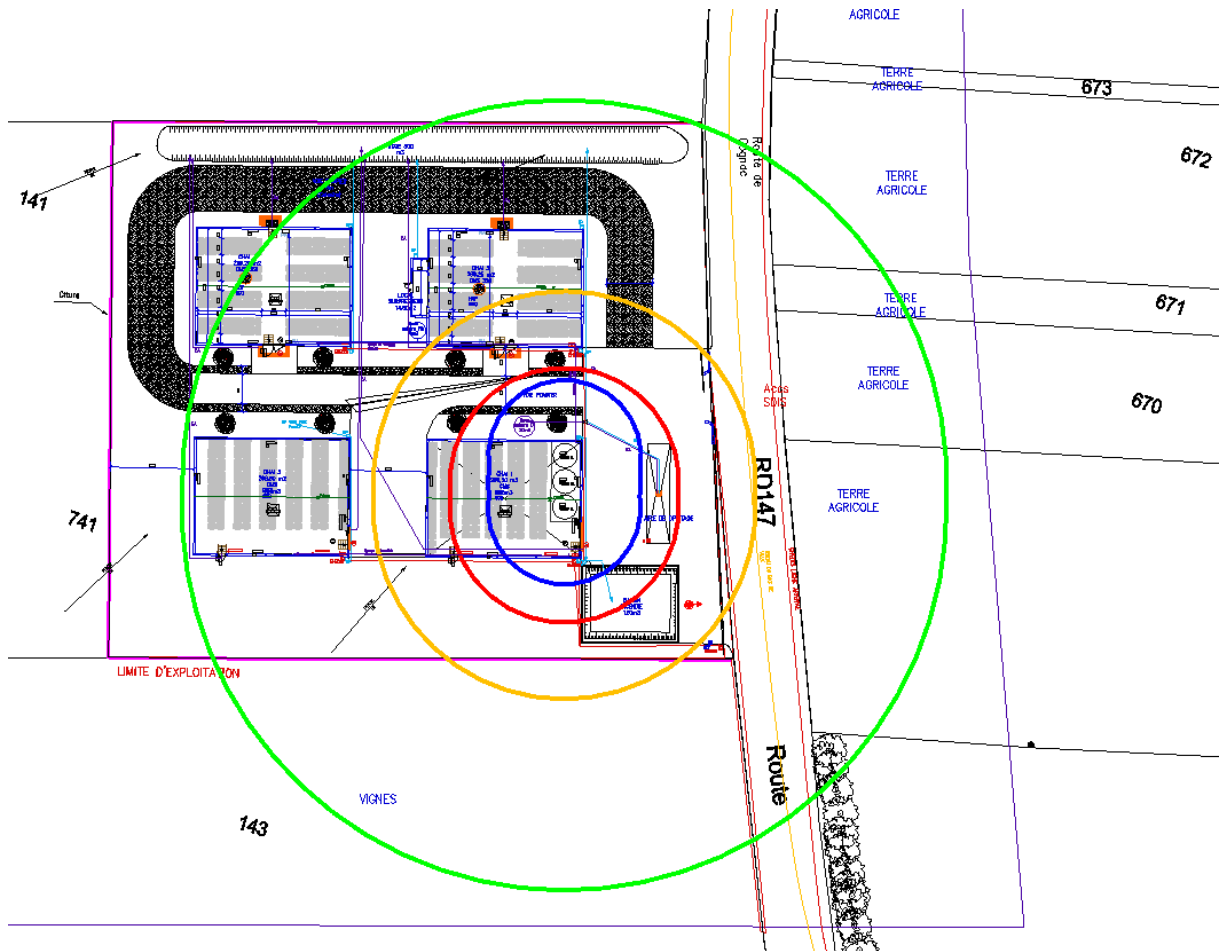
Phénomène d'incendie d'un chai de 300 m²







Le tracé ci-dessus résulte de l'incendie généralisé d'un chai de 300 m². Avec tenue des murs, il n'y a pas d'effets entre installations. En cas d'effondrement, le flux thermique de 8 kW/m² est atteint en bordure des chais voisins

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION

Phénomène B d'explosion de bacs atmosphériques – Cuves alcools du chai n°1



Seuil

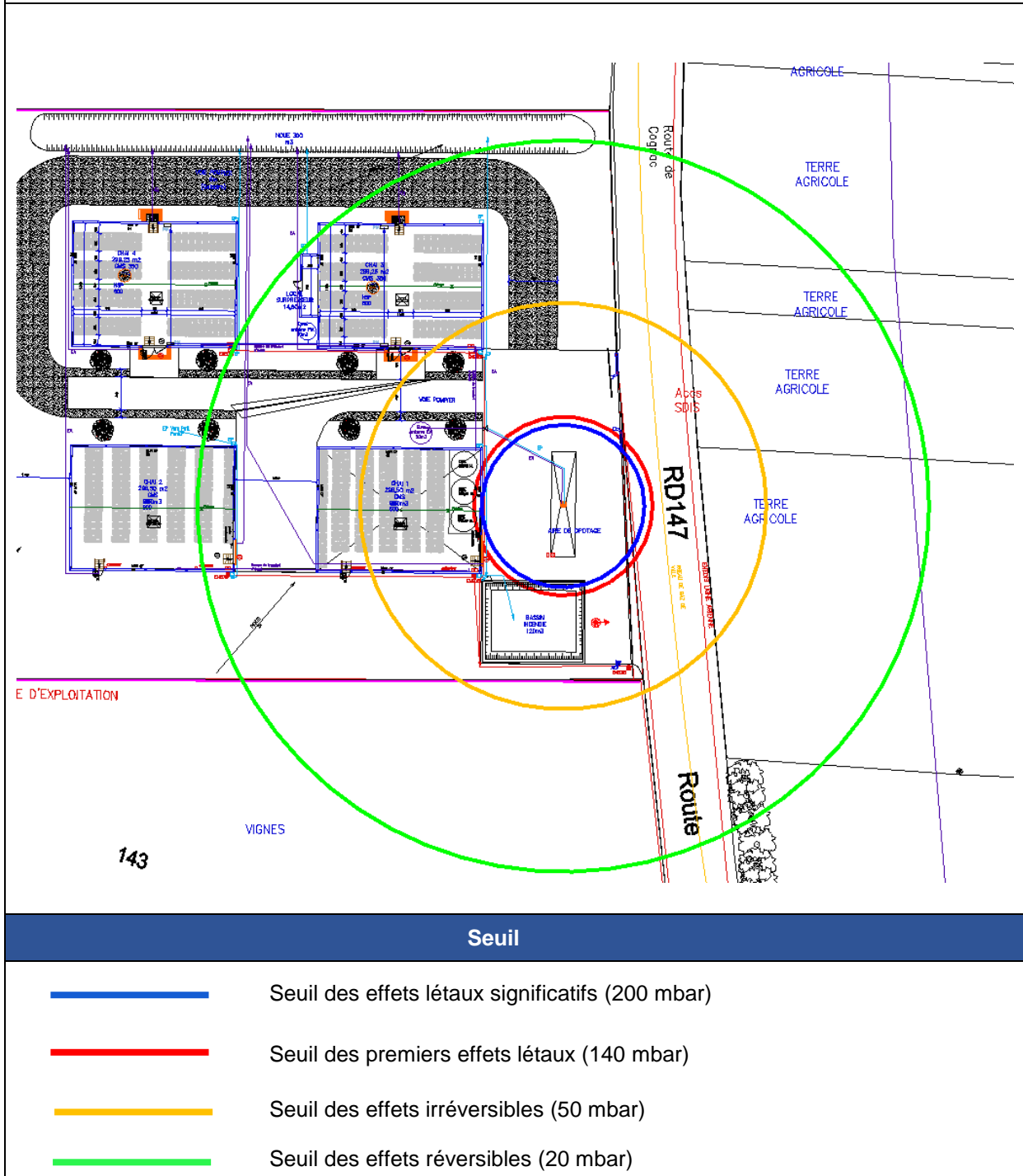
-  Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)
-  Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)
-  Seuil des effets irréversibles (50 mbar)
-  Seuil des effets réversibles (20 mbar)

Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effets à attendre à l'extérieur du chai (hormis en façade des ouvertures).

Seul les périmètres enveloppes des effets réversibles (20 mbars) et irréversibles sortent légèrement du site.

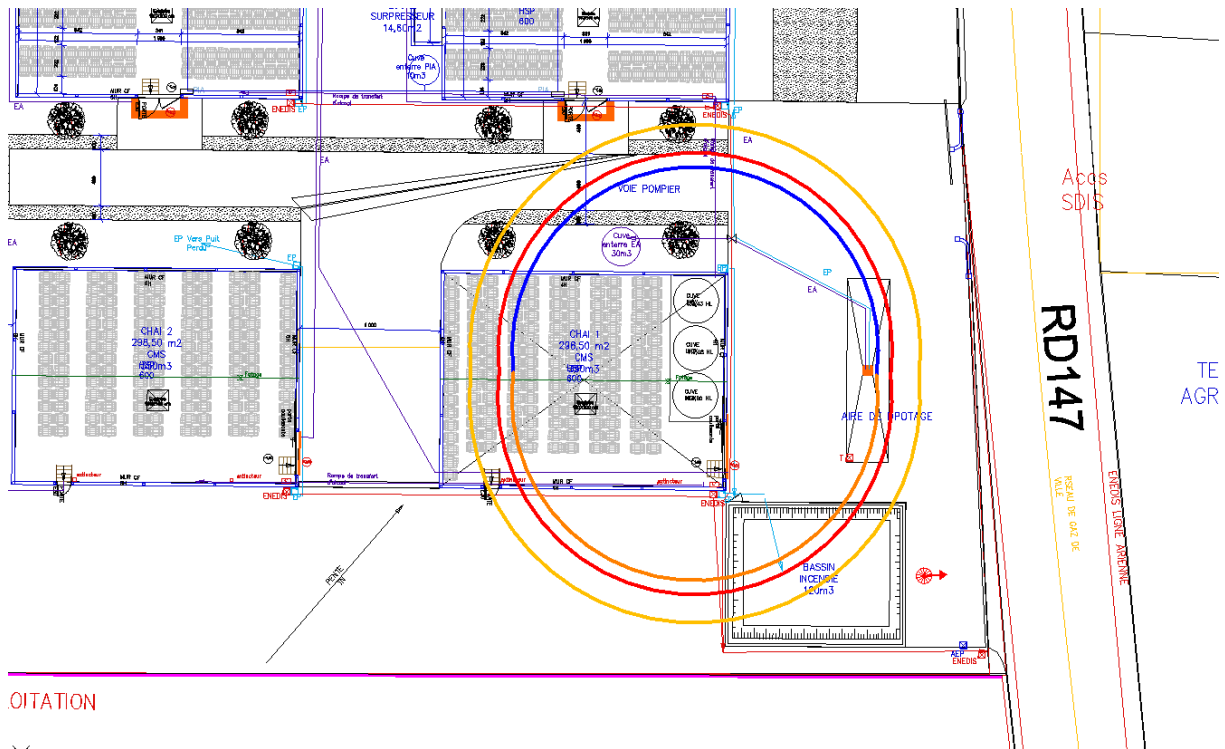
COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION Phénomène D d'explosion de citerne routière au poste de dépotage



Tous les périmètres d'effets au poste de dépotage sortent du site. A noter que l'aire de dépotage est existante.




COURBES D'EFFETS THERMIQUES

Phénomène C de pressurisation de cuves prises dans l'incendie du chai



CITATION

Seuil

-  Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m²)
-  Seuil des premiers effets létaux (5kW/m²)
-  Seuil des effets irréversibles (3 kW/m²)

Remarque : en présence d'événements convenablement dimensionnés, le phénomène est physiquement impossible.

Le tracé ci-dessus ne tient pas compte de la présence des murs du chai. En présence des murs, aucun effet thermique associé à la pressurisation d'une cuve dans le chai n'est attendu à l'extérieur du chai

Les cuves sont existantes et comportent un événement convenablement dimensionné pour rendre le phénomène de pressurisation physiquement impossible.

Tous les effets sont cantonnés à l'intérieur du site.